



**HAL**  
open science

**“ Les trésors du Mobilier national ”, Hôtel de la Marine,  
n° 289, juin 2021, p. 74-81**

Stéphane Castelluccio

► **To cite this version:**

Stéphane Castelluccio. “ Les trésors du Mobilier national ”, Hôtel de la Marine, n° 289, juin 2021, p. 74-81. Dossier de l’art, 2021. halshs-03341871

**HAL Id: halshs-03341871**

**<https://shs.hal.science/halshs-03341871>**

Submitted on 27 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## DU GARDE-MEUBLE DE LA COURONNE AU MOBILIER NATIONAL

Stéphane Castelluccio

Directeur de recherche HDR au CNRS

Centre André Chastel UMR 8150

### Une prestigieuse institution

Lors de son emménagement place Louis XV, en novembre 1774, le Garde-Meuble de la Couronne était une vénérable institution et la magnificence du bâtiment qui l'abritait témoignait de son prestige. Cette administration chargée des commandes, de la mise en place, des transferts et de l'entretien du mobilier royal avait été créée par Henri IV en 1604, dans le cadre de sa politique de réorganisation du royaume après les guerres civiles. L'agrandissement des châteaux royaux et l'augmentation de la famille du souverain entraînaient un tel surcroît de travail que le valet de chambre ne pouvait plus en assurer seul la gestion.

En raison du rôle nouveau donné au mobilier dans l'expression de la dignité de la fonction royale et devant la perte de celui de la magnifique Cour des Valois et de celle des premiers Bourbons, à l'exception des tapisseries, en 1663, Louis XIV et Colbert chargèrent le Garde-Meuble non seulement d'assurer la gestion quotidienne du mobilier royal mais désormais de prévenir tout détournement, vol ou destruction afin de garantir la conservation des plus belles pièces, témoins du faste de son règne et plus généralement de l'institution monarchique<sup>1</sup>. Pour marquer les esprits, Louis XIV élargit la notion d'inaliénabilité à l'ensemble du mobilier royal et non plus aux seuls effets précieux, pierreries et tapisseries.

### Meubler les souverains et la famille royale

Le Garde-Meuble pourvoyait à tout l'ameublement des appartements royaux, avec les meubles d'argent, d'étoffe, de menuiserie, d'ébénisterie, les tapisseries et les tapis ; les objets de collection si appréciés de Louis XIV, tels que les filigranes d'or et d'argent, les vases de pierres de couleurs et de cristal de roche ; les petits bronzes, les porcelaines d'Orient, les tableaux, les sculptures et les armes et les armures des souverains. En 1685, pour des raisons pratiques, tableaux et sculptures furent confiées aux Bâtiments du roi, autre administration créée par Henri IV et chargée de la construction comme de l'entretien des résidences royales et de leur décor immeuble<sup>2</sup>.

De Louis XIV à la Révolution, deux dynasties assurèrent principalement la direction du Garde-Meuble avec Gédéon Berbier du Metz (1666-1703) (fig. 1) puis son fils, Jean-Baptiste Berbier du Metz de Rosnay (1703-1711), auxquels succédèrent Moïse Augustin Fontanieu (1711-1719), son fils Gaspard Moïse Augustin de Fontanieu (1719-1767) et le fils de ce dernier, Pierre-Élisabeth de Fontanieu (1767-1784) (fig. 2). Un ultime changement de famille eut lieu avec l'arrivée de Marc-Antoine Thierry de Ville d'Avray (1784-1792), dernier directeur du Garde-Meuble de l'Ancien Régime.

Le Garde-Meuble participait au rôle attendu du souverain comme protecteur des arts et des sciences : il commandait des meubles à la qualité digne des maisons royales, lesquelles exposaient ainsi la créativité et le savoir-faire des artisans du royaume dans tous les domaines, depuis la tapisserie au bronze doré. Pendant le règne de Louis XIV, cette administration veilla effectivement à la conservation des plus belles pièces des ameublements royaux à l'exception du mobilier d'argent, fondu durant l'hiver 1689-1690. L'argenterie demeurait une réserve monétaire aisément réalisable en cas de difficultés financières : le coût et la dimension artistique de la façon apparaissaient négligeables par rapport à la valeur de la matière.

---

<sup>1</sup> Castelluccio, 2021.

<sup>2</sup> Barbiche, 1984.